



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

Présents :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE, Muriel HERSANT FERREY et Lucie MAHUTEAU (à compter du 2^{ème} point),

Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Olivier MADELIN, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Éric POUGETOUX, Marc MIOT et Thierry POUILLOUX.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) sans remise de pouvoir :

Mme Lucie MAHUTEAU pour le point 1. Présente à compter du 2^{ème} point.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

M. Nicolas TIO donne pouvoir à M. Olivier MADELIN

Mme Sandrine RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

L'an deux mil dix-huit,

le seize avril à vingt heures trente minutes,

le conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 11 avril 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 19 mars 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 19 mars 2018 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	objet	Observation
4/2018	Validation APD et avenant rémunération définitive contrat de maîtrise d'œuvre travaux de rénovation thermique et mise aux normes école primaire et restaurant scolaire	Validation APD et avenant contrat de maîtrise d'œuvre travaux de rénovation thermique et mise aux normes école primaire et restaurant scolaire APD : coût travaux TF : 622 100 € HT TO n°1 préau : 43 700 € HT TO n°2 chaudière : 57 000 € HT Honoraires maximum de MOE (taux de 7,40%) TF + TO n°1 + TO n°2 : 53 487,20 € HT Soit 64 184,64 € TTC	Date d'effet : Transmission contrôle de légalité
5/2018	Contrat NEKOE – ateliers d'innovations autour du Cher à vélo	Contrat NEKOE – ateliers d'innovations autour du Cher à vélo Coût 5640 € HT Soit 6768 € TTC	Date d'effet Transmission contrôle de légalité

URBANISME

3. Cession de la parcelle AC 971 - place de la Poste - construction d'un commerce en circuit court par la CCTEV

Considérant, la nécessité de la Communauté Touraine-Est Vallées de se rendre propriétaire du foncier afin de porter une opération de construction en maîtrise d'ouvrage, en vue de créer un commerce de circuit court sur le territoire de la commune d'Azay-sur-Cher,

Considérant l'intérêt général que représente la construction du commerce en circuit court sur le territoire d'Azay-sur-Cher en raison des éléments suivants :

- Le portage de l'opération s'effectuera par une structure publique : la communauté de communes Touraine- Est Vallées,
- Le commerce en circuit court constituera le seul commerce d'alimentation générale de la commune,
- Ce commerce a pour but de proposer des produits locaux de qualité, achetés directement auprès de producteurs par un intermédiaire, gérant du commerce. Le partenariat sera établi avec des producteurs engagés dans ce mode de distribution, la valorisation de leurs produits prenant appui sur la richesse gastronomique de notre territoire,
- La proximité (circuit-court, inférieur à 60 km), la qualité et le mode de production : agriculture raisonnée, agriculture de conservation, agriculture bio, répondent aux enjeux de développement durable,

Considérant dès lors, qu'il y a lieu de proposer la cession du terrain communal à la CCTEV à l'euro symbolique,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **APPROUVE** la vente par la commune d'Azay-sur-Cher à la Communauté de communes Touraine-Est Vallées, d'un terrain de 177 m², cadastré AC 971, situé sur la commune d'Azay-

sur-Cher pour la réalisation d'un commerce en circuit court (portage communautaire de l'opération),

- **PRECISE** que la vente sera consentie à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un Adjoint délégué à signer l'acte authentique par devant notaire, et plus généralement tout acte qui serait nécessaire à la poursuite du dossier.

RESSOURCES HUMAINES

4. Contrat à durée déterminée de 22 heures hebdomadaires au service accueil - accroissement temporaire d'activités (du 2 mai au 30 juin 2018)

Considérant que les besoins du service administratif peuvent justifier l'urgence de recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en lien avec la future organisation du service qui doit être mise en place en septembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adopter la création d'un emploi à temps non complet de 22 heures hebdomadaires (emploi non permanent) du 2 mai au 30 juin 2018 ;

DEFINIT la rémunération pour les postes d'adjoint administratif par référence à l'indice brut 347,

DECIDE DE POURVOIR ce poste par un contrat pris en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits contrats,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012.

FINANCES / SUBVENTIONS / MARCHES / CONTRATS

5. Adoption du compte de gestion 2017 - budget principal de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-et-une voix pour :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE et Lucie MAHUTEAU, Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Olivier MADELIN, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Éric POUGETOUX, Marc MIOT et Nicolas TIO représenté par M. Olivier MADELIN ;

et deux abstentions :

Mme Muriel HERSANT FERREY et M. Thierry POUILLOUX.

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget communal pour l'exercice 2017, qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2017	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement : exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	109 226,32	-	- 62 125,48	47 100,84
Fonctionnement	729 315,61	26 893,61	396 139,42	1 098 561,42
TOTAL	838 541,93	26 893,61	334 013,94	1 145 662,26

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.

6. Adoption du compte administratif 2017 - budget principal de la commune

Considérant que M. Rodolphe Godin, Premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du budget principal,

Considérant que M. Janick Alary, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Rodolphe Godin pour le vote du compte administratif du budget principal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-et-une voix pour :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE et Lucie MAHUTEAU, Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Olivier MADELIN, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Éric POUGETOUX, Marc MIOT et Nicolas TIO représenté par M. Olivier MADELIN ;

et deux abstentions :

Mme Muriel HERSANT FERREY et M. Thierry POUILLOUX.

APPROUVE, hors de la présence du Maire, le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2017, qui donne les résultats suivants :

ANNEE 2017	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses de fonctionnement	2 981 180,84	1 910 711,87	396 139,42
Recettes de fonctionnement	2 981 180,84	2 306 851,29	
Dépenses d'investissement	2 251 683,98	922 585,90	- 62 125,48
Recettes d'investissement	2 251 683,98	860 460,42	

Les restes à réaliser 2017 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 455 182,76 €

Recettes d'investissement : 306 253,36 €

7. Affectation du résultat 2017 - budget principal de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-et-une voix pour :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE et Lucie MAHUTEAU, Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Olivier MADELIN, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Éric POUGETOUX, Marc MIOT et Nicolas TIO représenté par M. Olivier MADELIN ;

et deux abstentions :

Mme Muriel HERSANT FERREY et M. Thierry POUILLOUX.

AFFECTE les résultats de clôture 2017 du budget communal, selon les dispositions suivantes :

Section de fonctionnement : excédent de 1 098 561,42 €, divisé comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 101 828,56 € au compte 1068 « dotations, fonds divers et réserves »
- solde de l'excédent au compte 002 de la section de fonctionnement « report en fonctionnement », soit 996 732,86 €.

Section d'investissement : excédent de 47 100,84 € capitalisé au compte 001 de la section d'investissement « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté. »

8. Adoption du budget supplémentaire 2018 - budget principal de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-et-une voix pour :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE et Lucie MAHUTEAU, Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Olivier MADELIN, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Éric POUGETOUX, Marc MIOT et Nicolas TIO représenté par M. Olivier MADELIN ;

et deux abstentions :

Mme Muriel HERSANT FERREY et M. Thierry POUILLOUX.

DECIDE

- de retenir et d'accepter le budget supplémentaire 2018 de la commune tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		996 732,86		47 100,84
Restes à réaliser 2017			455 182,76	306 253,36
Crédits votés BS 2018 <i>Dont R.1068 (affectation)</i>	1 022 397,97	25 665,11	1 013 079,97	1 114 908,53
Totaux	1 022 397,97	1 022 397,97	1 468 262,73	1 468 262,73

- de signer ce document.

9. Demande de subvention produit des amendes de police 2018 - aménagement de sécurité RD 82

Le projet a pour objectif de sécuriser la traversée du lieu-dit des Serraults par la création de coussins berlinois et la modification du plateau. Ces dispositifs visent à réduire la vitesse des automobilistes et poids lourds, dans des pointes de vitesse excessive, constatées par l'utilisation d'un radar pédagogique.

Deux coussins berlinois sont prévus au projet. Ils seront positionnés dans les écluses à chaque entrée du lieu-dit sur la RD 82.

Sur le parcours en agglomération de la RD 82, un miroir sera également installé en sortie de la Baronnerie, rue des écoliers, pour apprécier la circulation montante de la RD 976.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de réaliser les travaux de sécurité de la RD 82 pour un montant prévisionnel de 13 147 € H.T,

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2018,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2018, au taux maximal, pour l'opération susvisée.

10. Demande de subvention à la Région via le Pays Loire Touraine - travaux de rénovation thermique et mise aux normes de l'école élémentaire et du restaurant scolaire

Il est indiqué aux membres du conseil municipal qu'un nouveau contrat de pays sera adopté prochainement. Le projet de rénovation thermique de l'école primaire et du restaurant scolaire

est inscrit dans le projet au titre du volet « plan isolation des bâtiments publics ».

A ce jour, le plan de financement n'est pas complètement arrêté, l'analyse des offres de travaux étant en cours. Toutefois, afin d'assurer la coordination du dépôt du dossier de demande de subvention et le calendrier prévisionnel de lancement des travaux, il convient de délibérer dès à présent pour autoriser les démarches de subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE M. le Maire ou un Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès de la Région via le Pays Loire Touraine, au titre du plan isolation des bâtiments publics, dans le cadre du CRST 2018 et à signer toutes les pièces et actes s'y rapportant.

JEUNESSE - VIE SCOLAIRE

11. Rythmes scolaires : application du retour de la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 et validation de la modification des horaires

A l'issue des échanges et présentations nouvelles effectuées en conseils d'école le 19 février 2018 pour l'école élémentaire et le 20 mars 2018 pour l'école maternelle, la municipalité a retenu la proposition suivante :

Semaine de 4 jours organisée de la façon suivante :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune d'Azay-sur-Cher,

Après avis des conseils d'école de l'école élémentaire en date du 17 octobre 2017 et 19 février 2018 et de l'école maternelle en date du 7 novembre 2017 et 20 mars 2018,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt-deux voix pour :

Mmes Christine SACRISTAIN, Claude ANDREAU, Mireille ROUSSEAU, Catherine LACOUX, Carol PASQUET, Patricia HULAK, Katia BOIS, Sandrine RICHARD, Béatrice BROSSET, Aline VIOLANTE, Muriel HERSANT FERREY et Lucie MAHUTEAU, Ms Janick ALARY, Rodolphe GODIN, Bruno VINCENT, Claude ABLITZER, Olivier MADELIN, Jean-Louis MAHIEU, Johnny GAUTRON, Éric POUGETOUX, Thierry POUILLOUX et Nicolas TIO représenté par M. Olivier MADELIN ;

et une abstention :

M. Marc MIOT.

- **CONFIRME SON AVIS FAVORABLE** au rétablissement de la semaine de 4 jours pour l'école maternelle et l'école primaire,

- **ADOpte les nouveaux horaires** d'ouverture des établissements définis de la manière suivante : **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,**

- **PRECISE** que l'ensemble de ces dispositions s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

CULTURE

12. Adoption de la convention Sud Cher pour la réalisation de la plaquette estivale 2018 des manifestations culturelles

Les communes d'Azay-sur-Cher, Larçay et Véretz s'associent pour promouvoir des actions d'animations sur le territoire du Sud Cher. Il s'agit pour elles de valoriser les animations estivales organisées par chaque commune et diffuser largement l'information auprès de leur population. Cette réalisation s'intègre dans une continuité des actions communes entreprises depuis 2015 entre les trois communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint délégué à signer la convention de réalisation de la plaquette commune des manifestations estivales du Sud Cher 2018.

INTERCOMMUNALITE / SYNDICATS

13. Harmonisation des compétences facultatives de la CCTEV : écoles de musique et interventions musicales en milieu scolaire

Suite à la fusion, et conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 07 août 2015, la Communauté Touraine-Est Vallées doit se prononcer avant le 31 Décembre 2018 sur le maintien ou la restitution aux communes des compétences facultatives figurant dans ses statuts et exercées sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de l'Est Tourangeau ou l'ancienne Communauté de Communes du Vouvrillon.

Les compétences facultatives concernées par la présente délibération sont les suivantes :

- « **Gestion des écoles de musique** »,
- « **Intervention musicale en milieu scolaire** »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE**

➤ **la décision** de maintenir l'exercice, en lieu et place des communes, de la compétence facultative « Enseignement Musical », rédigée ainsi :

« **Enseignement Musical** » :

- Animation et gestion de l'Ecole de Musique Intercommunale,
- Soutien et participation financière à la gestion des écoles de musique associatives : l'Ensemble musical de Monnaie, l'École de musique de la société musicale de Reugny, l'École de musique de Vernou en harmonie, L'Espoir musical de Vouvray.

➤ **la décision** d'exercer en lieu et place des communes la compétence « Intervention musicale en milieu scolaire ».

➤ **l'adoption** des modifications des dispositions de l'article 4 des statuts de la Communauté Touraine-Est Vallées relatif à ses compétences.

➤ **RAPPELLE** que conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

14. Informations générales

Le conseil municipal est informé sur :

- La délivrance du permis de construire des travaux de l'école primaire
- La délivrance du permis de construire des travaux du commerce en circuit court
- Le 18 avril 2018 à 18h30 : cérémonie d'officialisation d'amitié unissant Azay-sur-Cher à Bedale (Angleterre).

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h00.

Azay-sur-Cher, le 17 avril 2018

Le Maire,



Janick ALARY